

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

Le Maire, Jean-François GIMBERT

HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°47/2020

Objet : interdiction de circulation route de la Culaz

LE MAIRE

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation route de la Culaz du fait de la dangerosité de l'accès sur la RD 1203 ;

ARRETE

Article 1

A compter du 15/12/2020, la route de la Culaz sera interdite à la circulation.

Article 2

L'accès aux riverains et aux services de secours sera assuré par la route de la Gare et/ou la Côte de la Fruitière.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

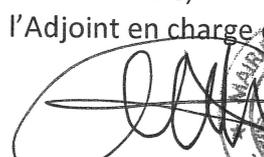
Affiché le 14 DEC. 2020

Certifié exécutoire le 14 DEC. 2020

Le Maire, Jean-François GIMBERT




Fait à Charvonnex, le 14/12/2020

Pour le Maire,
l'Adjoint en charge de la voirie
Marie-Odile DUBOIS